



Recherche et Innovation en Europe

Tableau de bord de l'innovation 2013 : les pays les plus innovants s'améliorent mais l'écart se creuse en Europe (Commission européenne)

Dépêche AEF 180745 du 02-04-2013

« Malgré la poursuite de la crise économique, les résultats en matière d'innovation s'améliorent d'année en année dans l'UE, mais le clivage entre les États membres ne cesse de s'accroître. » Telle est la conclusion dressée par la Commission européenne, suite à la publication, mardi 26 mars 2013, de l'édition 2013 du tableau de bord de l'innovation (1) *cf Info 232 ED*. La Suède, l'Allemagne, le Danemark et la Finlande, « dont les résultats se situent nettement au-dessus de la moyenne de l'UE », restent dans le groupe dit des « champions de l'innovation ». La France reste dans celui dit des « suiveurs de l'innovation », « dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de l'UE », auquel appartiennent également les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Irlande, la Slovaquie, Chypre et l'Estonie.

Suivent « les innovateurs modérés », « dont les résultats sont inférieurs à la moyenne de l'UE » avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la République tchèque, la Grèce, la Slovaquie, la Hongrie, Malte et la Lituanie. Et enfin, le groupe dit des « innovateurs modestes », avec la Pologne, la Lettonie, la Roumanie et la Bulgarie, dont les résultats, selon l'étude de la Commission, « sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UE ».

Concernant la France, l'étude met en avant « des forces relatives en ressources humaines » et « des faiblesses relatives en investissements des entreprises ». Elle observe une « forte croissance en ce qui concerne les nouveaux docteurs, les marques communautaires et les ventes d'innovations nouvelles pour le marché et les entreprises ». Par ailleurs, l'étude relève « un déclin relativement fort des dépenses d'innovation hors R&D ».

« Liens solides entre l'Industrie et la Science » chez les plus innovants

« Les résultats de cette année montrent que la crise économique a eu des répercussions négatives sur l'activité d'innovation dans certaines parties de l'Europe », commente Antonio Tajani, vice-président de la Commission européenne et commissaire à l'Industrie et à l'Entrepreneuriat. « Il est essentiel d'investir dans l'innovation si nous voulons conserver notre compétitivité mondiale et retrouver la croissance en Europe. Nous devons encourager l'esprit d'entreprise, car les PME constituent un facteur clé de l'innovation. » De son côté, Maire Geoghegan-Quinn, commissaire à la Recherche, à l'Innovation et à la Science, estime que l'Europe « a réalisé des progrès en 2012 pour ce qui est de certains points fondamentaux tels que le brevet unitaire et de nouvelles règles pour les fonds de capital-risque », mais qu'« il faut redoubler d'efforts pour éviter une fracture dans le domaine de l'innovation en Europe ».

Par ailleurs, la Commission européenne souligne que les États membres les plus innovants « présentent un certain nombre de points communs en ce qui concerne les atouts de leur système national de recherche et d'innovation, dont notamment le rôle prépondérant des efforts d'innovation des entreprises et du secteur de l'enseignement supérieur ». Ainsi, « tous les champions de l'innovation possèdent un secteur des entreprises qui affiche d'excellents résultats du point de vue des dépenses de recherche et développement et des demandes de brevets. Ils se caractérisent aussi par un secteur de l'enseignement supérieur bien développé ainsi que par des liens solides entre l'industrie et la science. »

(1) Le tableau de bord de l'Union de l'innovation 2013 s'appuie sur 24 indicateurs qui sont regroupés en trois catégories principales et huit dimensions :

- les « outils », c'est-à-dire les éléments de base qui permettent l'innovation (ressources humaines, ouverture, excellence et attrait des systèmes de recherche, ainsi que financements et aides) ;
- les « activités des entreprises », qui rendent compte des efforts que fournissent les entreprises européennes en matière d'innovation (investissements des entreprises, collaborations et entrepreneuriat, ainsi que capital intellectuel) ;
- les « résultats », qui montrent comment ces efforts se traduisent par des avantages pour l'économie dans son ensemble (innovateurs et effets économiques, y compris sur l'emploi).

Rappel : Innovation en Europe : la France est avec le Portugal le pays où les différences entre régions sont les plus marquées (tableau de bord)

Dépêche AEF 174852 du 30-11-2012

« Les résultats [du tableau de bord de l'innovation des régions 2012] montrent une grande diversité de la performance régionale en innovation, non seulement à travers l'Europe mais aussi au sein des États membres. Les exemples les plus marquants sont la France et le Portugal : dans ces deux pays, la performance des régions, qui comprend les territoires outre-mer, va des 'leaders de l'innovation' aux 'innovateurs modestes'. » C'est ce que constate la Commission européenne le 6 novembre 2012 à l'occasion de la publication de l'édition 2012 du « tableau de bord de l'innovation des régions ». Cette série d'indicateurs répartit les régions européennes en quatre groupes selon leur effort d'innovation, reprenant ainsi la typologie qu'utilise déjà le tableau de bord par pays : il y a ainsi 41 régions dans le premier groupe des « leaders de l'innovation », 58 régions dans le second groupe des « suiveurs de l'innovation », 39 régions dans le groupe des « innovateurs modérés » et 52 régions dans le dernier groupe, celui des « innovateurs modestes ».

D'après ce tableau, « les régions les plus innovantes se situent dans les pays les plus innovants » à savoir : la Suède, le Danemark, l'Allemagne et la Finlande. En Allemagne, 12 régions sur 16 sont des leaders de l'innovation, ainsi que 3 régions sur 5 en Finlande et 5 régions sur 8 en Suède. Dans cette catégorie, « seul le Danemark » présente un profil régional différent : « la majorité des régions sont des 'suiveurs de l'innovation' et 2 régions sur 5 sont des 'leaders de l'innovation', dont la région de la capitale, Copenhague, et Midtjylland », la région centrale du Danemark, relève la Commission. En Suisse – qui ne fait pas partie de l'Union européenne –, toutes les régions sauf une sont considérées comme « leaders de l'innovation ».

L'ouest et le bassin parisien accroissent leurs performances

« Dans quasiment tous les pays européens, les régions des capitales sont les leaders de l'innovation nationale », relève la Commission qui ajoute que dans certains États membres, comme en République tchèque et au Portugal, ces dernières « jouent un rôle tel que la capitale se situe au-delà de la moyenne nationale de performance en innovation, avec un écart de deux 'groupes de performance' ».

Par ailleurs, depuis 2007, les performances des régions en innovation sont « relativement stables » mais certaines régions « émergent ». L'Europe compte sept régions de plus parmi les « leaders de l'innovation » entre 2007 et 2011. Huit régions améliorent d'année en année leurs performances comme le montrent les trois tableaux de bord de 2007, 2009 et 2012 : la Basse-Saxe allemande, le Bassin parisien et l'Ouest français, la Calabre et la Sardaigne italiennes, la Mazovie polonaise, la région portugaise de Lisbonne et la région suisse de Ticino.

La plupart des régions classées parmi les innovateurs « modérés et modestes » utilisent peu les financements du programme-cadre européen, « mais elles sont d'ordinaire de grandes utilisatrices des fonds structurels pour l'innovation industrielle », pointe la Commission. À l'inverse, de nombreux « leaders de l'innovation » réussissent bien à attirer des subventions des PCRD : plus de 90 % des bénéficiaires sont dans le groupe des « leaders de l'innovation ». Mais le tableau souligne qu'il n'y a pas de lien direct « dans le temps » entre les régions les plus performantes et celles qui utilisent les fonds européens. Certaines régions qui ont connu les « ascensions les plus dynamiques », comme le Bassin parisien et l'Ouest français, sont de « petits utilisateurs » de fonds européens, tandis que la Calabre, la Sardaigne et la Mazovie ont accru leurs performances en utilisant davantage les fonds européens.

« Il est nécessaire de garder étroitement liées la politique d'innovation et la politique de la recherche » (Guy Cathelineau, CPU)

Dépêche AEF 180998 du 03-04-2013

« L'innovation doit rester associée à la recherche dans le continuum formation-recherche-transfert », déclare à AEF Guy Cathelineau, président de l'université Rennes-I et président de la commission recherche et innovation de la CPU (Conférence des présidents d'université), jeudi 28 mars 2013, en marge des RUE (rencontres universités entreprises), organisées par AEF les 27 et 28 mars au Palais des congrès, à Paris. Il estime qu' « à partir du moment où l'innovation résulte d'une interaction permanente entre le laboratoire et l'entreprise, il est nécessaire – et c'est un formidable atout – de garder étroitement liées la politique d'innovation et la politique de la recherche ». Plus précisément, Guy Cathelineau exprime « le souhait que l'action de Bercy et celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les questions d'innovation se confortent mutuellement, ce qui n'est peut-être pas l'impression donnée par quelques signaux récents, telle la semaine de l'industrie » (1). « La CPU ne comprendrait pas que l'innovation soit absente du périmètre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », prévient-il.

Guy Cathelineau fait sienne une analyse récente du CAS (Centre d'analyse stratégique) sur la valorisation, qui souligne en particulier que « la finalité ultime en matière de valorisation de la recherche publique est non de maximiser un quelconque rendement financier mais bien de promouvoir une large utilisation des résultats issus de cette recherche ». Le CAS rappelle à cet égard que « c'est en ce sens que la valorisation (le transfert technologique) est désormais comme la 'troisième mission' des universités de recherche – à côté de l'éducation et de la recherche elle-même ». C'est du reste ce qu'entérine le projet de loi de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui prévoit également l'ajout ultérieur au code de la recherche d'un nouveau livre dédié à « l'exercice des activités de transfert pour la création de valeur économique ».

Interconnexion Recherche – Enseignement supérieur – Entreprise

« Qu'il s'agisse de la formation ou de la recherche, et a fortiori du transfert, la connexion au monde de l'entreprise est partout présente dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche », rappelle Guy Cathelineau. Ainsi, « en formation, il s'agit de donner le goût de l'entreprise et de développer les compétences qui y seront utiles », explique-t-il, mettant en avant « l'enseignement des bases économiques », mais aussi « l'apport d'une meilleure connaissance du monde de l'entreprise grâce aux témoignages qu'elle vient délivrer auprès des étudiants, et au développement des mises en situation durant les cursus ».

En recherche, « les échanges de personnels et les opportunités de formation croisée et de mobilité se développent et doivent encore être renforcés », poursuit Guy Cathelineau, citant l'exemple des chaires d'enseignement et de recherche financées par les entreprises, ainsi que celui des conventions Cifre (conventions industrielles de formation par la recherche), qui permettent chaque année à plus de 1 000 doctorants d'entreprendre une thèse de doctorat en tant que salariés d'entreprises, sur des sujets associant étroitement ces entreprises à des laboratoires de recherche.

Enfin, le président de la commission recherche et innovation de la CPU rappelle que « toutes les activités de transfert ne sauraient se faire autrement qu'au sein d'écosystèmes performants ayant la particularité de mixer les entreprises et les universités en matière de formation, de recherche et d'innovation avec l'appui des décideurs politiques ».

(1) La 3e édition de la « semaine de l'industrie » s'est déroulée du 18 au 24 mars 2013 sous l'égide du ministère du Redressement productif. Elle a comporté un volet « innovation » marqué cette année par un « train de l'industrie et de l'innovation » et des « prix de l'innovation industrielle », remis conjointement par le ministère et Oséo dans les 22 régions de France, ainsi qu'un prix national de l'innovation remis le 23 mars par le ministre Arnaud Montebourg.